

# Le diagnostic : première étape de concertation



## Qu'est-ce que le diagnostic ?

Réalisé en étroite collaboration entre la Ville et l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), le diagnostic présente un état des lieux du territoire en 2020, ses atouts, ses contraintes et son évolution depuis la dernière révision de 2006. Il aborde l'ensemble des enjeux influant sur le cadre de vie des Parisien·ne·s.

## Une réflexion partagée

Le diagnostic est inclus dans le rapport de présentation qui est, une des pièces constitutives du Plan local d'urbanisme. Ce diagnostic, est l'objet de cette concertation.

La concertation qui s'engage permet au public de prendre connaissance de ce document, d'exprimer sa connaissance du terrain et son ressenti, et enfin d'apporter un commentaire au document présenté.

## QUATRE THÉMATIQUES

## POUR UN ÉTAT DES LIEUX COMPLET

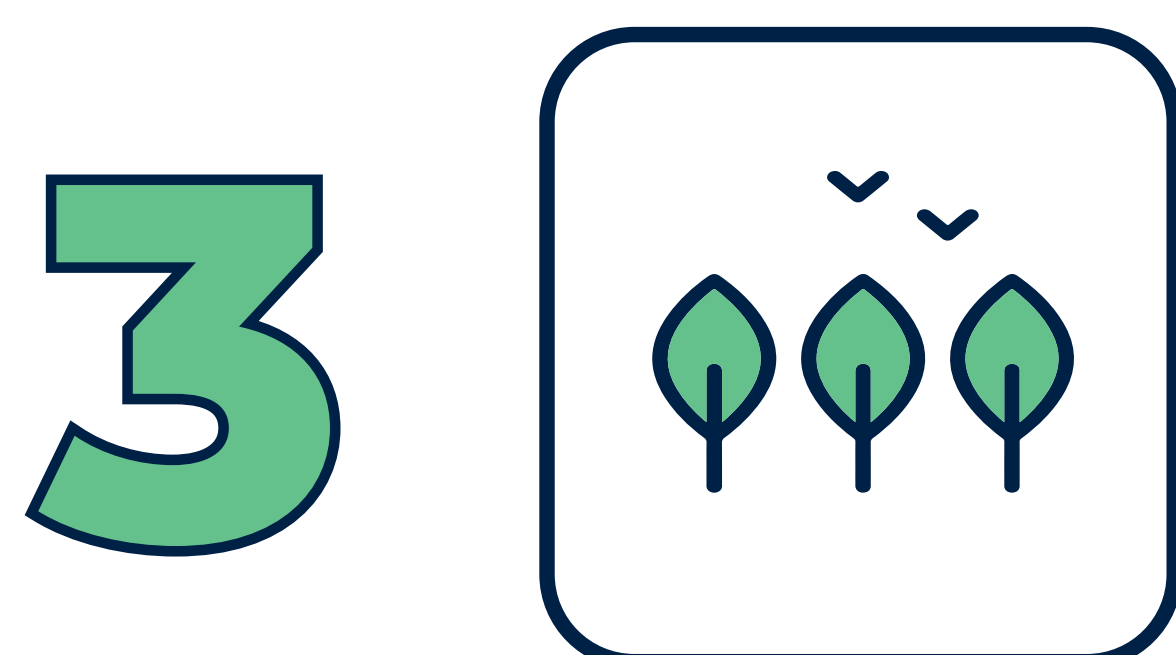
Le diagnostic est réalisé à l'échelle des dix-sept arrondissements parisiens et s'appuie sur de nombreuses cartes et analyses. Quatre thématiques d'étude permettent de couvrir l'ensemble des enjeux de la ville en matière de développement urbain pour les quinze prochaines années. Le diagnostic est consultable depuis [paris.fr](http://paris.fr) et le site [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr) permet de déposer votre avis, votre contribution.



### 1 LOGEMENT ET ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



### 2 ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET MOBILITÉS



### 3 ENVIRONNEMENT, NATURE ET SANTÉ



### 4 PAYSAGE URBAIN ET PATRIMOINE